

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES**

**Avenue Lagaille**

**32220 LOMBEZ**

**PV n° 09-2019**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
21/10/2019**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le vingt et un du mois d'octobre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, à la communauté de communes du SAVES à Lombez, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président.

Date de convocation : 15/10/2019	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 31 Votants : 33
----------------------------------	---

Présents : DAIGNAN Christian, GRANIER-DEFERRE Denys, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSESES Michel, MIETTE Rosette, LONDRES Anne-Marie, BEYRIA Christine, CAILLE Marie-Thérèse, HAENER Roger, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE Jean-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, STEFFEN Michel, DESCAMPS Jean-Pierre, BEYRIA Bernard, BROCCAS Bernard, DELIEUX Gérard, DAMBIELLE Raymonde, FORNELLI André, LIZAUTE Claude, LEFEBVRE Hervé, BESSAT Alain, DAROLLES ROUDIE Josette, DUPIRE Huguette, LAFFONTAN Jean-Pierre, MAHO Patrick, TAULET Thérèse, MIMOUNI Jean-Luc.

Pouvoirs : BONNEFOI Thierry à LEFEBVRE Hervé, COT Jean-Pierre à BEYRIA Christine.

Absents excusés : BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, COT Jean-Pierre, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, SANCERRY Alain, LAFFITEAU Alain, ALFENORE Jacques.

Absents : CRESCENT Nathalie, DAUBRIAC Eric, DELORT Sophie, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, DAUBERT Bernard, FACCA Jacques, GIMENEZ Nadine, GINTRAND-BOUSQUET Céline, LONG Pierre, ZAMUNER Michel, LACROIX Maryse.

Secrétaire de séance : Christian DAIGNAN

## **ORDRE DU JOUR :**

- Validation du PV de la séance du 27/08/2019
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Avis de la communauté de communes sur la stratégie « mobilité rail »
- Questions diverses.

Christian DAIGNAN se porte volontaire pour être le secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente d'un lot dans la zone d'activité de la Pouche. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **1- Validation du PV de la séance du 27/08/2019**

Les membres du conseil communautaire approuvent le PV de la séance du 27/08/2019.

### **2- ADMINISTRATION GENERALE – Avis de la communauté de communes sur la stratégie « mobilité rail »**

Dans le cadre du contrat de Plan État - Région, une enveloppe de 50 M € de travaux a été inscrite pour renforcer la desserte ferroviaire sur l'axe Colomiers - Matabiau.

Avec l'ouverture de la 3ème ligne de métro, l'État et la Région ont acté le report de cette enveloppe sur le renforcement de l'axe l'Isle-Jourdain - Colomiers.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage, a présenté le projet aux élus du territoire à l'occasion de différentes réunions (cf. présentation en annexe).

Les élus gersois se sont réunis le jeudi 12 septembre afin d'échanger sur ce projet.

Les aménagements et les coûts estimatifs présentés sont les suivants :

- Tranches A et B : Brax - Colomiers :

- o Fréquence de passage passant de 30' à 15' en heures pleines
- o Doublement des voies entre Lycée International et Colomiers
- o Création de nouvelles voies en gares de Lycée International, Pibrac et Brax
- o Coûts estimés entre 35 et 55 M €

- Tranche C : l'Isle-Jourdain - Brax :

- o Fréquence de passage passant de 30' à 15' en heures pleines
- o Doublement des voies entre Brax et Mérenvielle (forêt de Bouconne)
- o Création d'une nouvelle voie en gare de l'Isle-Jourdain
- o Coûts estimés entre 30 et 45 M €

Selon les prévisions de fréquentation réalisées par SNCF Réseau, la gare de L'Isle-Jourdain compte aujourd'hui 853 usagers / jour. La fréquentation passerait à 1 970 usagers / jour avec l'ouverture de la 3ème

ligne de métro et à 2 780 usagers / jour avec le renforcement de la ligne ferroviaire, soit une multiplication par 3 des usagers.

Le coût total du projet est estimé entre 65 et 100 M € et les collectivités territoriales seront appelées à financer ce projet à hauteur de 15 %.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Automne 2019 : concertation règlementaire
- 2019 - 2021 : études préliminaires
- 2021 - 2022 : enquête publique
- 2022 - 2025 : études détaillées et travaux
- 2025 : premières mises en service
- 2030 : tronçon l'Isle Jourdain-Colomiers

Les membres de l'assemblée relèvent que ce délai paraît lointain.

Dans le cadre de la concertation règlementaire fixée du 23 septembre au 25 octobre 2019, les collectivités peuvent déposer leur avis sur ce projet.

Considérant l'impact de ce projet sur l'aménagement du territoire ;

Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes du SAVES et coordonné à l'échelle du PETR Pays Portes de Gascogne ;

Considérant le dispositif VILAGIL et le contrat de réciprocité entre le PETR et Toulouse Métropole ;

Considérant le dispositif Territoire d'Industrie piloté par le PETR ;

Considérant le lancement en septembre 2019 de la nouvelle ligne de bus 954 reliant Lombez à L'Isle Jourdain via Samatan et Labastides Savès ;

Considérant que l'Est du département connaît depuis quelques années une forte croissance démographique et économique liée à sa proximité avec la métropole toulousaine. Toutefois, ses axes routiers et ferroviaires en direction de Toulouse sont largement saturés, avec notamment un flux de 23 000 véhicules/jour sur la RN124 ;

Considérant qu'entre 2006 à 2015, l'est gersois a accueilli plus de 9 500 habitants et 1 000 emplois supplémentaires. Selon les projections à horizon 2040, ces territoires garderont cette dynamique avec des prévisions de croissance annuelle de 800 habitants et 230 créations d'emplois ;

La communauté de communes du SAVES est amené à se prononcer sur l'intérêt d'un projet visant :

- Le renforcement de la ligne ferroviaire pour le désenclavement du territoire pour une solution répondant aux impératifs de développement de la mobilité alternative, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de fait limitant la saturation des axes routiers de la métropole.
- L'opportunité d'ouvrir une halte ferroviaire à proximité du futur échangeur de l'Isle-Jourdain afin d'offrir une solution de mobilité structurante aux territoires gersois

Au regard de sa situation, une halte ferroviaire pourrait offrir une solution de mobilité structurante et accessible à de nombreux territoires gersois. Il répondrait à une demande existante mais aussi aux rapides évolutions de ces territoires. La création de cette nouvelle desserte à l'Est du Gers présenterait aussi l'intérêt de consolider l'offre ferroviaire du Département.

**Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de délibérer pour décider :**

**- D'approuver et de soutenir stratégiquement le projet de renforcement du tronçon ferroviaire l'Isle-Jourdain (lieu dit le choulon) / Colomiers.**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
33	33	0	0

- D'approuver et de soutenir stratégiquement le projet de renforcement du tronçon ferroviaire l'Isle-Jourdain Colomiers ;
- D'approuver et de soutenir une étude visant à réfléchir à la création d'une halte ferroviaire sur l'Isle-Jourdain et son articulation au servir du désenclavement ferroviaire du Gers
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette délibération

### **3- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – vente du lot n°7 de la ZA de la POCHE**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que M. Paul BRUN souhaite acquérir le lot n°7 de la zone d'activités de la Poché pour un montant de 25 000 € HT.

**Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de délibérer pour décider de la vente de ce lot.**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
33	33	0	0

- de vendre le lot n°7 d'une superficie 2 463m<sup>2</sup> à M. Paul BRUN au prix de 25 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié au cabinet MINVIELLE-BAZIN-DURAND aux conditions exposées ci-dessus ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

### **4- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**M. le Président clôture la séance à 19h30.**

<b>ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 21 octobre 2019</b>		
<b>NOM Prénom</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>BESSAT Alain</b>	SAMATAN	
<b>BEYRIA Bernard</b>	PUYLAUSIC	
<b>BEYRIA Christine</b>	LOMBEZ	
<b>BROCAS Bernard</b>	SABAILLAN	
<b>BONNEFOI Thierry</b>	NOILHAN	
<b>CAILLE Marie-Thérèse</b>	LOMBEZ	
<b>COT Jean-Pierre</b>	LOMBEZ	
<b>DAIGNAN Christian</b>	BEZERIL	
<b>DAMBIELLE Raymonde</b>	ST LIZIER DU PLANTE	
<b>DAROLLES-ROUDIE Josette</b>	SAMATAN	
<b>DELIEUX Gérard</b>	ST ANDRE	
<b>DESCAMPS Jean-Pierre</b>	POLASTRON	
<b>DUPIRE Huguette</b>	SAMATAN	
<b>FORNELLI André</b>	ST LOUBE AMADE	
<b>GATEAU Alain</b>	MONBLANC	
<b>GRANIER DEFERRE Denys</b>	CADEILLAN	
<b>HAENER Roger</b>	LOMBEZ	
<b>LACOMME Pierre</b>	MONTADET	
<b>LAGARDE Jean-Georges</b>	MONTEGUT SAVES	

<b>LAFFONTAN Jean-Pierre</b>	SAMATAN	
<b>LAREE Guy</b>	MONTPEZAT	
<b>LARRIEU Didier</b>	NIZAS	
<b>LAUZES Sylvain</b>	MONTAMAT	
<b>LEFEBVRE Hervé</b>	SAMATAN	
<b>LIZAUTE Claude</b>	ST SOULAN	
<b>LONDRES Anne-Marie</b>	LAYMONT	
<b>MAHO Patrick</b>	SAVIGNAC MONA	
<b>MIETTE Rosette</b>	GARRAVET	
<b>MIMOUNI Jean-Luc</b>	TOURNAN	
<b>STEFFEN Michel</b>	PEBEES	
<b>TAULET Thérèse</b>	SEYSSES SAVES	
<b>TOURNAN Jean-Claude</b>	CAZAUX SAVES	
<b>TRAVERSE Michel</b>	ESAPON	